

Fiche informative sur les projets : Deux projets nucléaires dans l'Aube et l'Indre-et-Loire

Un débat public sur deux projets nucléaires

L'entreprise Newcleo envisage de développer une nouvelle technologie nucléaire. Deux projets sont soumis à un même débat public organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP) :

- **Un réacteur électronucléaire de 30 MWe en Indre-et-Loire**, sur les communes de **Savigny-en-Véron et Beaumont-en-Véron**.
- **Une usine de fabrication de combustible nucléaire** dans **l'Aube**, sur les communes de **Pont-sur-Seine et Marnay-sur-Seine**.

Le raccordement au réseau public de transport d'électricité serait réalisé par RTE (Réseau de transport d'électricité).

Le projet dans l'Indre-et-Loire : un réacteur “LFR-AS-30”

La construction d'un réacteur à neutrons rapides (RNR) refroidi au plomb liquide, appelé réacteur modulaire avancé (AMR) de type LFR-AS-30, selon la dénomination adoptée par newcleo (“lead fast reactor-amphore shaped-30 MW). D'après Newcleo ce réacteur de IV^e génération utiliserait une nouvelle technologie qui permettrait de valoriser les matières issues du combustible usé des centrales nucléaires en service.

- Puissance : **30 MWe électrique**
- Technologie : réacteur de **IV^e génération, sans pression, utilisant du plomb** comme fluide caloporteur et du MOX (mélange d'oxydes d'uranium appauvri et de plutonium), comme combustible.
- Mise en service envisagée : **horizon 2031**
- Communication de l'entreprise Newcleo sur le projet
<https://www.newcleo.com/nos-sites/indre-et-loire/>

Le projet dans l'Aube : une usine de combustible MOX RNR

La construction d'une usine de fabrication de combustible MOX dédiée aux réacteurs à neutrons rapides (RNR).

- Objectif : produire le **combustible pour les futurs réacteurs Newcleo** à partir d'**uranium appauvri, d'uranium de retraitement et de plutonium**.
- Mise en service de la première ligne : **horizon 2030**, suivie de deux autres lignes en 2039 et 2042
- Communication de l'entreprise Newcleo sur le projet
<https://www.newcleo.com/nos-sites/aube/>

Fiche informative sur le Débat public :

<https://www.debatpublic.fr/>

Pourquoi un débat public ?

L'information et la participation aux décisions publiques est un droit constitutionnel qui peut s'exercer dans le cadre d'un débat public ou d'une concertation. Ce droit est garanti par la **CNDP (Commission nationale du débat public)**, autorité **indépendante et neutre**.

Il permet à toute personne vivant en France d'être informée et de donner son avis sur des projets ayant un impact significatif sur l'environnement ou socio-économique, avant toute décision finale.

Toutes les options sont ouvertes : le débat peut conduire à confirmer, modifier ou réorienter le projet, voire l'abandonner.

Le déroulé d'un débat public :

Le débat public s'organise autour de plusieurs formes de participation, appelées **modalités**. Pendant toute la durée du débat, l'équipe mandatée par la CNDP met en place différentes modalités avec des **rencontres et actions d'information pour permettre à chacun et chacune de s'exprimer**.

Au-delà des réunions publiques, ouvertes à tous, la commission va aussi au-devant de **publics variés** (jeunes, publics éloignés de la décision publique ...) afin de recueillir des points de vue variés et d'enrichir la réflexion sur le projet.

C'est à cette étape que nous vous proposons de participer, les modalités de participation restent à arrêter

C'est lors de cette étape du débat que nous vous proposons de participer
(voir Fiche informative sur les Actions envisagées page 3)

La suite d'un débat public :

À l'issue du débat, l'équipe du débat rédige dans les deux mois qui suivent un **compte rendu et un bilan**, qui sont transmis aux responsables des projets. Ces derniers disposent de trois mois pour répondre aux questions et recommandations formulées dans le compte rendu et précisent **les suites qu'ils comptent donner aux projets**.

Fiche informative sur les Actions envisagées avec le public jeune : **Dates du débat : début avril à fin juillet 2026**

(possibilité de démarrer la participation, avant début avril)

Dans le cadre du débat à venir, organisé par la Commission nationale du débat public sur les projets portés par l'entreprise Newcleo et RTE, l'équipe du débat vous propose plusieurs opportunités de participation :

LES DÉBATS “EN AUTONOMIE” :

- **À partir d'une séquence vidéo** (reportages, documentaires ou témoignages vidéos présentant les projets selon différents points de vue)/(1h)
- **À partir d'un corpus documentaire / (2h)**
- **À partir d'un atelier de controverses** (identifier la pluralité des points de vue des différentes parties prenantes afin d'en déduire les principales orientations)/(3h)

Organiser et animer un débat qui favorise l'argumentation et l'expression de chacun, supervisé par l'enseignante ou l'enseignant, à partir d'outils d'animation et de ressources proposés par l'équipe du débat. In fine, un compte-rendu est attendu.

LE CAHIER D'ACTEUR : Contribuer collectivement et publiquement au débat. Il s'agit de **formuler un avis sur les projets**. La rédaction d'un cahier d'acteur est un exercice codifié. L'équipe du débat met à disposition un gabarit pour vous conformer à une mise en forme standardisée. Les cahiers d'acteurs sont publiés sur le site du débat et consultables par le public.

L'ENQUÊTE JOURNALISTIQUE : questionner un public-cible pour recueillir des opinions sur les projets soumis au débat. Chaque participante et participant **menant l'enquête**, rédige un article développant une analyse des données (points de vue) contextualisées et mises en perspective.

LE THÉÂTRE-FORUM : incarner différents rôles pour faire émerger le débat à partir d'une **saynète proposée par des acteurs** présentant tout ou partie des enjeux des projets. Il s'agit d'une autre forme de jeu-débat dans laquelle le public intervient pour tester des alternatives et analyser différents aspects. In fine, un compte-rendu est attendu. (Interventions limitées)

LE FILM DU DÉBAT : réaliser un documentaire journalistique présentant le débat public, les projets soumis, les principales controverses ainsi que la variété des parties prenantes (grand public, porteurs de projets, experts, autorités et services de l'État, associations, ...). Projeté en public, il devient à la fois production et support du débat.

Les productions de chacune des actions contribueront à enrichir le compte-rendu du débat public.